

Questions orales

ON DEMANDE PLUS DE FONDS

M. Jim Fulton (Skeena): En 1971, le gouvernement du ministre a pris une mesure officielle pour suspendre les forages en mer en Colombie-Britannique, à cause des risques que ces forages représentaient pour les activités de pêche des autochtones et la pêche sportive commerciale dont le chiffre d'affaires dépassait le milliard de dollars. Je suis certain que le ministre est au courant des audiences en cours qui portent sur la catastrophe de l'*Ocean Ranger*. Cela va coûter 13 millions de dollars. Le ministre n'admet-il pas, en principe du moins, qu'il faudrait débloquer davantage de crédits pour ce processus de consultation en Colombie-Britannique, de manière à évaluer les dangers avant qu'il y ait des accidents mortels, que l'économie soit touchée et que les stocks de poissons soient détruits? Au lieu de dépenser 13 millions une fois que le mal est fait, nous devrions dépenser plus de \$300,000 dès maintenant pour évaluer les dangers que représentent les forages dans le détroit d'Hecate et dans l'entrée Dixon, avant que l'environnement de la Colombie-Britannique ne soit gravement affecté.

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'étudierai la proposition du député. Je me permets de lui rappeler que mon ministère a toujours mené une politique très prudente et qu'il ne permet pas des travaux ou des activités qui risquent de nuire à l'habitat des poissons. Je lui rappelle que, dans le cas des sédiments contaminés du ruisseau False, le ministère a délivré deux permis . . .

M. Fulton: Non, non, nous parlons des forages sous-marins. Vous avez signé l'accord hier.

M. De Bané: . . . Mais seulement pour apporter des sédiments non contaminés. Mon ministère a l'intention de s'acquitter de cette responsabilité avec une grande rigueur.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ENGAGEMENTS ENVERS L'OTAN

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement a renié son engagement envers l'OTAN et les Canadiens, car il n'augmentera pas son budget de défense de 3 p. 100 par an jusqu'en 1986-1987. Le gouvernement a décidé de ne pas augmenter ce budget à partir de 1984-1985, ce qui empêchera les Forces armées canadiennes de s'acquitter de leurs obligations envers l'OTAN.

Le ministre nous dirait-il si le gouvernement reviendra sur cette décision peu judicieuse de bloquer toute augmentation en 1984-1985? Aurait-il au moins l'honnêteté de dire quels engagements envers l'OTAN ne seront pas respectés? Les Forces armées seront incapables de remplir leurs engagements envers l'OTAN si le gouvernement maintient cette décision.

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député devrait relire le discours du trône, car il constaterait que la croissance réelle de nos dépenses militaires pour la défense sera maintenue à 3 p. 100. C'est là la

position du gouvernement. Je recommande au député d'examiner les prévisions budgétaires qui seront déposées d'ici peu, car il constatera que le gouvernement tient sa promesse.

L'opposition a l'impression que nous allons sabrer dans le budget de la défense. Fait à noter, notre budget de défense a augmenté chaque année depuis 1973-1974, alors que nos dépenses globales s'établissaient à 2.2 milliards de dollars. Nous prévoyons de dépenser 8 milliards cette année, ce qui représente une forte augmentation.

• (1210)

La seule diminution appréciable du budget de défense a été décrétée en 1979-1980 quand les conservateurs formaient le gouvernement.

M. Andre: D'après ce document du cabinet, les Forces armées n'obtiendront à peu près que la moitié des fonds dont elles ont besoin pour respecter leurs engagements minimums envers l'OTAN. Je dis bien engagements minimums.

LE MONTANT DES FONDS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, ce que je veux que le ministre me dise, c'est si les Forces armées vont disposer des fonds nécessaires pour respecter nos engagements ou si, et j'espère que le ministre aura l'honnêteté de le dire le cas échéant, nous laissons tomber certains de nos engagements en ne fournissant pas à nos troupes le matériel et les armes nécessaires pour remplir ces obligations? C'est l'un ou l'autre.

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ferai remarquer au député que depuis un certain temps, toutes nos grosses dépenses d'équipement pour la défense nous ont servi à remplir nos obligations envers l'OTAN. Nos frégates, nos CF-18, nos chars d'assaut Leopard, et même nos véhicules à roues vont tous nous permettre de réaliser cet objectif. Nous faisons honneur à nos obligations envers l'OTAN et continuerons à le faire. Le député fait des allégations qui ne sont pas fondées.

M. le Président: Le député de Northumberland a la parole.

M. Hees: Je vous remercie, monsieur le Président, mais comme le premier ministre a eu vent de mon intention de lui poser une question, il a filé. Je vous demande de bien vouloir m'accorder la parole un autre jour.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES PÊCHES

L'ASSAINISSEMENT DES COURS D'EAU ET DES FRAYÈRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Cette semaine, une délégation de pêcheurs de la côte ouest nous a rendu visite. Leur principal objectif était de convaincre le gouvernement de les aider à reconstituer les ressources halieutiques qui sont gravement menacées.